Communiqué sur l'Allemagne (New York, 19 septembre 1950)

Légende: Le 19 septembre 1950, Dean Acheson, Ernest Bevin et Robert Schuman - respectivement ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France - décident à New York d'alléger le statut d'occupation de l'Allemagne et envisagent sa participation à une armée européenne.

Source: United States-Department of State. Documents on Germany 1944-1985. Washington: Department of State, [s.d.]. 1421 p. (Department of State Publication 9446). p. 341-344.

Europa-Archiv. Juli-Dezember 1950. dir. de publ. Cornides, Wilhelm; Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik. 1950; 5. Jg, n° 2. Bonn: Verlag für Internationale Politik GmbH. "Kommuniqué über Deutschland vom 19. September 1950", p. 3406-3407.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/communique_sur_l_allemagne_new_york_19_septembre_19\\50-fr-b99fc411-cb50-48b6-bob9-74597a363cb7.html$



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Communiqué sur l Allemagne du 19 septembre 1950

Les ministres alliés des Affaires étrangères ont examiné la situation de l Allemagne et la relation des Alliés avec la République fédérale d Allemagne (RFA) dans le cadre des événements qui se sont déroulés depuis leur dernière réunion en mai 1950. Lors de leurs consultations ils ont tenu compte des points de vue, qui ont tout récemment été formulés par le gouvernement de la République fédérale d Allemagne.

Les ministres des Affaires étrangères et leurs gouvernements respectifs partagent le même souhait que le peuple allemand de réunifier l'Allemagne sur une base respectant les droits fondamentaux. Malgré les efforts consentis pour atteindre cet objectif, celui-ci ne sera manifestement pas réalisable tant que l'Union soviétique continue à ignorer les propositions en vue d'élections démocratiques pour l'ensemble de l'Allemagne et à organiser des élections contrôlées comme ce fut le cas le 15 octobre dernier dans la zone d'occupation soviétique. Jusqu'à la réunification allemande, les trois gouvernements concernés considéreront le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne comme le seul gouvernement allemand qui soit constitué librement et légalement, et qui par conséquent puisse représenter le peuple allemand au nom de l'Allemagne dans le cadre des affaires internationales.

Les ministres des Affaires étrangères ont de nouveau souligné leur souhait, qu ils ont emis déjà à maintes reprises, d intégrer la RFA dans la communauté des nations libres. Ils sont convaincus qu une majorité écrasante de la population allemande souhaite prendre part à la construction d une union européenne et au renforcement de leur civilisation commune. A présent, l heure leur semble venue d effectuer un pas supplémentaire vers la concrétisation de ces objectifs.

Dans l'esprit des nouvelles relations qu'ils souhaitent établir avec la République fédérale d'Allemagne, les trois gouvernements ont décidé d'entreprendre les mesures législatives nécessaires pour mettre fin à l'état de guerre avec l'Allemagne, dès que les constitutions de ces trois pays le permettent.

Cette mesure ne se rapporte pas aux droits et au statut des trois Puissances en Allemagne qui sont basés sur d autres fondements. Elle proposera néanmoins une base plus forte pour le développement de relations plus pacifiques et plus amicales et supprimera des contraintes auxquelles les Allemands sont soumis. Les trois gouvernements espèrent que d autres pays trouveront des opportunités, suivant leur propre constitution, pour prendre des mesures identiques.

Les trois ministres ont consacré une attention très particulière à la question de la sécurité de la RFA et à ses aspects intérieurs aussi bien que extérieurs. Ils ont constaté la mise en place de véritables unités militaires dans la zone de occupation soviétique et ils admettent que cette circonstance conjuguée aux récents événements a créé une situation très inquiétante.

Les gouvernements alliés sont d'avis que leurs forces armées en Allemagne, à côté de leur mission d'occupation, ont l'importante tâche de servir de troupes de protection pour protéger et défendre le monde libre, y compris la République fédérale d'Allemagne et les secteurs ouest de Berlin. Pour rendre cette protection plus efficace, les gouvernements alliés vont procéder à une augmentation et à un renforcement de leurs troupes en Allemagne. Toute attaque contre la RFA ou Berlin, de quel côté qu'elle soit sera considérée comme une attaque contre les trois puissances.

Les ministres concordent pleinement sur le point que la remise en place d'une armée nationale allemande ne servirait guère les intérêts de l'Allemagne ni ceux de l'Europe. Ils estiment aussi que tel est l'avis d'une grande majorité de la population allemande.

Néanmoins les ministres ont pris connaissance des points de vue exprimés ces derniers temps en Allemagne et à létranger, plaidant pour une participation allemande à la force armée commune pour la protection de la liberté de l'Europe. Les questions soulevées par le problème de la participation de la République fédérale d'Allemagne à la défense commune de l'Europe sont actuellement étudiées et débattues.

En ce qui concerne la sécurité intérieure, les ministres des Affaires étrangères sont convaincus de la



nécessité, de préparer les positions allemandes à combattre de façon efficace les éventuels mouvements clandestins. Dans cette optique, les ministres des Affaires étrangères se sont accordés à autoriser le déploiement de forces de police mobiles au niveau des Länder. Néanmoins le gouvernement fédéral allemand devrait obtenir la permission de mettre en place en partie ou dans son ensemble les forces de police selon la gravité des circonstances. La Haute commission alliée et les forces armées alliées situées en Allemagne garantiront leur soutien aussi longtemps qu il est nécessaire pour la constitution rapide de cette troupe de police.

Cette nouvelle phase dans les relations entre les Alliés et la République fédérale d Allemagne devrait être caractérisée par une nouvelle extension de l autorité du gouvernement fédéral allemand. Dans cette optique les puissances d occupation sont disposées à modifier les statuts d occupation avec le maintien d une base légale de l occupation. En accord avec ses nouvelles responsabilités, la RFA est tenue de respecter certains engagements et de prendre d autres mesures supplémentaires.

Dans le domaine de la politique extérieure, le gouvernement fédéral allemand est autorisé à instituer un Ministère des Affaires étrangères et à entamer des relations diplomatiques avec des pays étrangers, où il le juge opportun. Dans d'autres domaines, en particulier ceux concernant les questions économiques internes, on procédera à une importante réduction des contrôles existants. Le système actuel de contrôle de la législation allemande sera également modifié. Dans certains cas, les alliés céderont leurs attributions dès que le gouvernement fédéral allemand a fourni des garanties ou pris les mesures appropriées. La Haute commission alliée va entamer dans l'immédiat des consultations avec le gouvernement fédéral allemand pour élaborer les accords nécessaires pour ces garanties.

En raison de lévolution des relations avec la République fédérale d'Allemagne, les ministres alliés des Affaires étrangères ont également convenu d'examiner l'accord sur les industries interdites ou restreintes. Jusqu'à la conclusion de ces examens, la Haute commission alliée est autorisée à annuler avec effet immédiat toutes les dispositions concernant la taille, la vitesse et le nombre des navires de commerce construits pour l'exportation. Par ailleurs elle peut autoriser une augmentation de la production d'acier dépassant les restrictions actuelles partout où cela facilitera les efforts de défense de l'Occident.

Les trois gouvernements alliés ont exprimé leur reconnaissance envers la population de Berlin pour sa persévérance et pour la lutte courageuse de la ville afin de conserver sa liberté. Ils continueront à protéger les habitants de la ville contre toute attaque et ils ont pour l'instant pris des décisions pour renforcer les forces armées alliées déjà présentes dans le pays. Etant donné le prix élevé qu'a dû payer Berlin pour la défense de sa liberté, les trois gouvernements continueront leurs efforts pour soulager sa situation économique. Ils ont chargé la Haute commission alliée d'examiner les règlements de base sur les relations entre le Haut commandement allié et Berlin et d'assouplir autant que possible les contrôles alliés à l'intérieur de la ville.

Ces résolutions marquent un pas important vers la normalisation des relations et devraient contribuer à créer une atmosphère de confiance et de compréhension mutuelles. Elles représentent aussi un pas important vers une réintégration progressive de l Allemagne au sein de la communauté de l Europe de l Ouest et vers l affermissement des pays occidentaux dans leurs efforts de créer une base solide pour la future paix en Europe et dans le monde.

